



**LETTRÉ D'INFORMATION AUX PORTEURS  
DU FCP SIRIUS  
Part P : FR0000297632  
Part I : FR001400YA38**

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement « **SIRIUS** » (ci-après le « FCP » ou le « Fonds ») et nous vous remercions de votre confiance. Cette lettre d'information vise à vous informer des modifications que nous souhaitons apporter à votre FCP. Nous vous remercions de bien vouloir procéder à une lecture attentive de la présente.

**Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?**

La société de gestion Cybèle Asset Management a décidé de faire évoluer la stratégie d'investissement de votre FCP en faisant évoluer la catégorie de parts « I », ayant pour code ISIN FR001400YA38, afin qu'elle soit désormais assortie d'une couverture systématique partielle du risque de change. Ainsi, le gérant couvrira systématiquement le risque de change Euro/Dollars US à hauteur de 80% minimum.

La catégorie de parts « P » continue quant à elle à supporter un risque de change qui n'est pas couvert de manière systématique mais en fonction des convictions de l'équipe de gestion sur l'évolution du marché des devises.

Le niveau de SRI reste inchangé (4), de même que les autres caractéristiques de votre FCP.

Vous trouverez le détail de ces modifications dans le tableau ci-après figurant dans la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ? ».

**Quand cette opération interviendra-t-elle ?**

Cette opération, qui n'est pas soumise à agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, entrera en vigueur le **7 avril 2026**.

Si vous en acceptez les termes, cette opération s'effectuera de manière automatique sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts à tout moment sans frais, le FCP ne prélevant pas de commissions de rachat.

**Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- Modification du profil de rendement /Risque : **Oui**
- Augmentation du profil de risque : **Non**
- Augmentation potentielle des frais : **Non**
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : **très significatif<sup>1</sup>**



**Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?**

Compte tenu de la nature de l'opération, la fiscalité applicable à votre FCP est inchangée. Toute sortie est soumise au régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

**Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?**

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après	
<b>Modification du profil de rendement/risque</b>			
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques</b>	<b>Liste avec les fourchettes d'exposition :</b>  Risque de change Part I : [0% ; 100%]	<b>Liste avec les fourchettes d'exposition :</b>  Risque de change Part I : [0% ; 20%] Le risque de change est couvert systématiquement à hauteur de 80% minimum.	<b>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</b>  -

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

## Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) de votre FCP. Les documents réglementaires sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (Cybèle Asset Management 31, Place de la Madeleine - 75008 PARIS et [contact@cybele-am.fr](mailto:contact@cybele-am.fr)) et sur le site internet de la société de gestion : <https://www.cybele-am.com/> que nous vous invitons à consulter.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements, et en particulier en l'absence d'avis sur cette opération.

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Nous vous remercions à nouveau de votre confiance et vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Benoît PELIGRY  
Directeur Général